

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(Conformément à la norme (CE) 1907/2006)

### SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

**1.1. Identificateur de produit** Tri-n-Butyl Citrate

**Synonymes :** 1,2,3-Propanetricarboxylic acid, 2-hydroxy-, tributyl ester TBC

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Non fourni

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

**Informations du fabricant :**

Vertellus LLC  
201 North Illinois Street, Suite 1800,  
Indianapolis, IN 46204  
336-292-1781

**Numéro de télécopie régulier :**

1-336-854-4058

**Courriel :**

msds@vertellus.com

**Numéro de téléphone régulier**

**1.4. Numéro d'appel d'urgence**

Vertellus: 1-336-292-1781

CHEMTREC (USA): 1-800-424-9300 (collect calls accepted); (Int'l): 1-703-527-3887 (collect calls accepted; 011 prefix not needed)

### SECTION 2: Identification des dangers

HMIS Rating	
HEALTH	0
FLAMMABILITY	1
REACTIVITY	0

**2.1. Classification de la substance ou du mélange**

(Conformément à la réglementation(CE) No 1272/2008)

Non classé comme dangereux selon cette directive.

**Mot indicateur :**

Non requis.

**Précautions de danger :**

Non classé comme dangereux selon cette directive.

**2.2. Éléments d'étiquetage**

**Précautions de prévention :**

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Note : Ces precautionary déclarations ne sont pas prescrits par la directive 1272/2008 comme ce produit n'est pas classé comme dangereux en vertu de cette directive. Se laver les mains après avoir manipulé avec du savon et d'eau. Porter des gants de protection, des vêtements protecteurs, protection des yeux et protection de la face. Par ingestion, dans les yeux, sur la peau ou inhalé appeler un poison centre ou médecin si vous vous sentez malade. Si inhalés, supprimer victime à l'air et garder au repos dans une position confortable pour respirer. Décoller les vêtements contaminés avant de les réutiliser. A conserver dans un endroit bien ventilé. Conserver le récipient bien fermé.

### Précautions de premiers soins :

Non requis.

### Précautions de stockage :

Non requis.

### Précautions de mise au rebut :

Non requis.

### Organes cibles - Exposition unique :

Sans objet

### Organes cibles - Exposition répétée :

Sans objet

### (Conformément à la directive (CEE) 67/548)

**Symbole :** Non classé comme dangereux selon cette directive.  
**Phrases de risque :** Non classé comme dangereux selon cette directive.  
**Phrases de sécurité :** Non classé comme dangereux selon cette directive.

### 2.3. Autres dangers

**Signes et symptômes de surexposition potentielle :** Peut être dangereux si ingéré en quantités suffisantes. Des concentrations élevées de gaz, vapeurs ou brouillards peuvent s'avérer nocives en cas d'inhalation. Le contact oculaire peut provoquer une légère irritation. Le contact cutané peut provoquer une légère irritation.

**Route(s) primaire(s) d'exposition :** L'absorption et le contact cutanés, le contact oculaire, l'ingestion, l'inhalation.

**Conditions médicales aggravées par l'exposition :** Données introuvables

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances or 3.2. Mélanges

Ingrédient	Numéro CAS	Concentration (%)	EINECS / ELINCS	Symbole UE	Phrases de risque
Tri-n-Butyl Citrate	77-94-1	100.000000	201-071-2	N/A	Sans objet

**REMARQUE :** Se reporter à la section 8 de la présente fiche de données de sécurité pour consulter les données de limite d'exposition de ces ingrédients.

Se reporter à la section 15 de la présente fiche de données de sécurité pour consulter les informations de secret de commerce (le cas échéant).

Se reporter à la section 16 de la présente fiche de données de sécurité pour consulter le texte intégral des phrases R ci-dessus.

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

### SECTION 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

- Contact avec la peau :** Laver abondamment après contact avec la peau.
- Contact avec les yeux :** Rincer immédiatement les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes. Appeler un médecin.
- Inhalation:** Retirer de la zone exposée. Si elle ne respire pas, pratiquer la respiration artificielle et appeler un médecin.
- Ingestion:** En cas d'ingestion, ne pas faire vomir. Consulter rapidement un médecin.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Grave :** Peut être dangereux si ingéré en quantités suffisantes. Des concentrations élevées de gaz, vapeurs ou brouillards peuvent s'avérer nocives en cas d'inhalation. Le contact oculaire peut provoquer une légère irritation. Le contact cutané peut provoquer une légère irritation.
- Effets tardifs :** Aucun(e) connu(e).

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Exposition thermique :** Non applicable.
- Note au médecin :** Aucune indication particulière. Le traitement doit être basé sur le jugement du médecin en fonction des réactions du patient.

### SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés :** Mousse Produit chimique sec Dioxyde de carbone Pulvérisation d'eau

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Produits dangereux de combustion :** Comme avec tous les autres matériaux organiques, la combustion produira du monoxyde de carbone et du dioxyde de carbone.
- Potentiel d'explosion de poussières :** non disponible
- Dangers spéciaux d'inflammabilité :** Non applicable

#### 5.3. Conseils aux pompiers

- Guide de base de lutte contre l'incendie :** Porter un appareil respiratoire autonome et une tenue protectrice. Les procédures normales de lutte contre l'incendie peuvent être utilisées.
- Classification d'inflammabilité (OSHA) :** Liquide combustible - Classe III B

NFPA Rating



### SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Procédures d'évacuation :	Isoler la zone de danger et en interdire l'accès au personnel non protégé et non nécessaire.
Instructions spéciales :	Retirer tous les vêtements contaminés afin de prévenir tout risque d'absorption. Décontaminer le personnel affecté conformément aux procédures de premiers soins de la section 4. Les chaussures en cuir qui ont été saturées doivent être mises au rebut.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter de résidus dans les sols, les canalisations, les égouts et les voies d'eau.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Techniques de confinement et procédures de nettoyage :	Isoler la zone dangereuse. Interdire l'accès au personnel non indispensable et non protégé. Éliminer toutes les sources d'ignition. Ventiler la zone de déversement ou de fuite. Porter un équipement de protection pendant le nettoyage. Dans les cas de petits déversements, utiliser un agent absorbant approprié et recueillir le produit pour élimination ultérieure. En cas de larges déversements, il peut s'avérer nécessaire d'ériger une digue pour contenir le déversement. Le matériau peut ensuite être recueilli (ex : aspiration) pour élimination ultérieure. Après collecte du matériau, rincer la zone à l'eau. Éliminer le matériau conformément aux pratiques d'élimination des matériaux potentiellement dangereux standards tel qu'exigé par les lois fédérales, nationales, ou locales en vigueur.
--	---

Exigences spéciales de déclaration : Non applicable.

### 6.4. Référence à d'autres sections

Se reporter à la section 8 pour plus d'informations sur le choix de l'équipement de protection personnelle. Se reporter à la section 13 pour plus d'informations sur les instructions d'élimination des produits déversés et des matières nettoyantes et absorbantes.

## SECTION 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions de dangers uniques :	Non applicable
Pratiques de réduction des risques :	Porter un équipement de protection approprié lors des tâches d'entretien d'un équipement contaminé. Se laver abondamment les mains avant de manger ou de fumer, après avoir manipulé cette matière.
Matériel spécial de manutention :	Non applicable

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles

#### Incompatibilités

Précautions et recommandations de stockage :	Ce produit doit être stocké à température ambiante dans un endroit sec et bien ventilé. Maintenir le récipient fermé en dehors des périodes d'utilisation.
Réactions dangereuses d'incompatibilité :	Matériaux d'oxydation
Incompatibilités avec les matériaux de construction :	aucun(e) connu(e)

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Si une évaluation de sécurité chimique a été effectuée, un scénario d'exposition est joint en annexe à cette fiche de données de sécurité. Se reporter à cette annexe pour consulter les paramètres de contrôle spécifique de scénario d'exposition des utilisations identifiées dans la sous-section 1.2.

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

### SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition (États-Unis) : OSHA PEL: Non établi ACGIH TLV: Non établi

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

Voir également l'annexe de la présente fiche de données de sécurité (le cas échéant) pour des contrôles spécifiques de scénario d'exposition.

**Équipement de protection personnelle :** Des gants, des bottes et des vêtements imperméables, des lunettes de protection contre les risques chimiques ou un masque protecteur, et un respirateur à cartouche chimique approuvé par NIOSH ou un appareil respiratoire à adduction d'air.

**Précautions d'utilisation du respirateur :** Observer la réglementation de l'OSHA pour les consignes d'utilisation du respirateur (29 CFR 1910.134). Les respirateurs à purification d'air ne doivent pas être utilisés dans des atmosphères dont la teneur en oxygène est faible.

**Ventilation:** Toutes les opérations doivent être effectuées dans des conditions de ventilation appropriées. L'utilisation d'une ventilation aspirante locale est requise.

**Autres contrôles d'ingénierie :** Tous les contrôles appropriés d'ingénierie doivent être appliqués pour réduire le potentiel d'exposition. Utiliser une ventilation aspirante pour maintenir des concentrations dans l'air inférieures aux limites d'exposition.

**Dangers thermiques :** Non applicable.

**Effets additifs ou synergiques :** Aucun(e) connu(e).

### SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>Aspect, état et odeur (température ambiante) :</b>	Clear, oily liquid. Essentially odorless.		
<b>Formule moléculaire :</b>	C18H32O7	<b>Poids moléculaire :</b>	360.40
<b>Pression de vapeur :</b>	1.00 mm Hg @ 170°C	<b>Taux d'évaporation :</b>	< 1 (acétate de butyle = 1)
<b>Gravité ou densité spécifique :</b>	1.042	<b>Densité de la vapeur (air = 1) :</b>	12.4
<b>Point d'ébullition :</b>	325 °C 617 °F	<b>Point de congélation / Point de fusion :</b>	-62 °C -80 °F
<b>Solubilité dans l'eau :</b>	< 0.1%	<b>Coefficient d'octane / d'eau :</b>	Aucune donnée disponible.
<b>pH:</b>	Not available	<b>Seuil d'odeur :</b>	Aucune donnée disponible.
<b>Viscosité :</b>	Aucune donnée disponible.	<b>Température d'auto-inflammation :</b>	368 °C
<b>Point d'éclair et méthode :</b>	365°F (185°C) (Coupelle ouverte Cleveland)	<b>Limites d'inflammabilité :</b>	Not available (LEL) – Not available (UEL)

#### 9.2. Autres informations

Non applicable.

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

### SECTION 10: Stabilité et réactivité

<u>10.1. Réactivité</u>	Non classé comme étant dangereusement réactif.
<u>10.2. Stabilité chimique</u>	Stable
<u>10.3. Possibilité de réactions dangereuses</u>	Ne se produira pas.
<u>10.4. Conditions à éviter</u>	Avoid contact with strong oxidizers.
<u>10.5. Matières incompatibles</u>	Matériaux d'oxydation
<u>10.6. Produits de décomposition dangereux</u>	Comme avec tous les autres matériaux organiques, la combustion produira du monoxyde de carbone et du dioxyde de carbone.

### SECTION 11: Informations toxicologiques

#### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité orale aiguë LD <sub>50</sub> :	DL50 Orale Rat > 30 ml/kg DL50 Orale (cat) > 50 ml/kg
Toxicité dermique aiguë LD <sub>50</sub> :	Aucune donnée disponible.
Toxicité aiguë par inhalation LC <sub>50</sub> :	Aucune donnée disponible.
Autres données de toxicité :	Intraperitoneal LD50 Souris = 2900 mg/kg
Irritation de la peau :	Peut causer une légère irritation.
Sensibilisation de la peau :	Aucune donnée disponible.
Irritation des yeux :	Peut causer une légère irritation.
Organes cibles :	TDLo (voie intrapéritonéale, souris) = 8120 mg/kg/14D-I
Cancérogénicité :	Ce matériau n'est pas listé par IARC, NTP ou OSHA comme étant carcinogène. Aucune donnée de test disponible n'indique que ce matériau est un carcinogène.
Tératogénicité :	Aucune donnée disponible.
Reproduction :	Aucune donnée disponible.
Neurotoxicité :	Aucune donnée disponible.
Mutagénicité :	Aucune donnée disponible.

### SECTION 12: Informations écologiques

<u>12.1. Toxicité</u>	Aucune donnée disponible.
<u>12.2. Persistance et dégradabilité</u>	Aucune donnée
<u>12.3. Potentiel de bioaccumulation</u>	Aucune donnée
<u>12.4. Mobilité dans le sol</u>	Aucune donnée

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

12.5. Résultats des évaluations      Aucune donnée disponible.

PBT et vPvB

12.6. Autres effets néfastes      Aucune donnée disponible.

### SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Numéro de déchet US EPA :      Non nocif

Élimination des déchets :      L'élimination des déchets selon la pratique standard qui s'applique à l'élimination de matières potentiellement dangereuses, conformément aux lois internationales, nationales, régionales, d'état et locales applicables. NE PAS rejeter dans les égouts, dans le sol ou dans un plan d'eau. Pour l'élimination des produits conformément aux normes CE, utiliser le code correspondant inscrit dans le Catalogue Européen des Déchets (CED). Remarque : les réglementations en matière d'élimination des déchets s'appliquera également aux conteneurs vides et aux rinçages des équipements.

### SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

Sans objet

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Chemicals, n.o.s. (Tri-n-Butyl Citrate)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Sans objet

14.4. Groupe d'emballage

Sans objet

14.5. Dangers pour l'environnement

Sans objet

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune donnée disponible.

Numéros du guide d'urgence NA :      Sans objet

IMDG EMS:      Sans objet

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Sans objet

### SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Dangers OSHA :      Non applicable. Non applicable.

Classification SIMDUT :      Non contrôlé

Inventaire des produits chimiques :

Statut

TSCA:

Present

EINECS:

201-071-2

Canada(DSL/NDSL):

DSL

Japon:

(2)-1320; (2)-1318

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Corée:	KE-34032
Australie :	Present
Nouvelle-Zélande :	Present
Chine:	Present
Philippines:	Present
Suisse :	G-3149

Classification GHS - Nouvelle Zélande :

Non classés par ce pays.

Classification GHS - Japon :

Non classés par ce pays.

Classification GHS - Corée (MOL) :

Non classés par ce pays.

Classification GHS - Australie :

Non classés par ce pays.

Classification GHS - Taiwan :

Non classés par ce pays.

Classification GHS - Indonésie :

Non classés par ce pays.

SARA 313:

Pas répertoriés.

Quantités reportables :

Not applicable

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Sans objet

## SECTION 16: Autres informations

Texte intégral des phrases R dans la Section 3:

Sans objet



## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

### Légendes des abréviations :

ACGIH = American Conference on Governmental Industrial Hygienists.  
CAS = Chemical Abstracts Service.  
CERCLA = Comprehensive Environmental, Response, Compensation and Liability Act (1990).  
CFR = Code of Federal Regulations (Code des lois fédérales).  
DSL/NDSL = Domestic Substances List/Non-Domestic Substances List (Liste intérieure des substances / Liste extérieure des substances).  
CE = Communauté européenne.  
EEC = European Economic Community.  
EINECS = inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.  
ELINCS = Liste européenne des substances chimiques notifiées.  
UE = Union européenne.  
SGH = Système général harmonisé.  
CL = Concentration létale.  
DL = Dose létale.  
MdeT = Ministère du Travail.  
NEMA = Agence nationale de gestion des urgences.  
NFPA = Association nationale de protection contre les incendies.  
NIOSH = Institut national de la sécurité et de la santé au travail.  
NTP = Programme national de toxicologie.  
OSHA = Administration de la sécurité et de la santé au travail.  
PEL = Limite d'exposition admissible.  
RQ = Quantités reportables.  
SARA = Superfund Amendments and Reauthorization Act of 1986.  
VLE = Valeur limite d'exposition.  
SIMDUT = Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail.

**Remarque importante :** Veuillez noter que les informations contenues dans la présente sont fournies sans garantie d'aucune sorte. Les utilisateurs doivent tenir compte de ces données uniquement en complément d'autres informations recueillies par eux et doivent prendre des décisions indépendamment de la pertinence et de l'exhaustivité des informations provenant de toutes sources pour assurer l'utilisation et l'élimination appropriées de ces matériaux ainsi que de la sécurité et de la santé des employés et des clients. Les bénéficiaires sont priés de confirmer à l'avance de besoin que l'information est actuelle, applicable et adapté à leur situation. Les renseignements contenus aux présentes peuvent changer sans préavis. CETTE FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ ANNULE ET REMPLACE TOUTES LES ÉDITIONS ANTÉRIEURES.

Date de révision : juil. 12, 2012

Première date de  
publication : December 1999

Publiée le : Regulatory Management Department

Détails de la révision : Revised in all sections to GHS format.